

Rebond de l'emploi en Ile-de-France au 3^e trimestre

Au 3^e trimestre⁽¹⁾, l'emploi salarié privé en Ile-de-France affiche une hausse trimestrielle de 1,4 % liée aux allègements des mesures sanitaires durant l'été. Mais cette hausse « mécanique » ne compense pas les destructions d'emplois intervenues durant le 1^{er} semestre 2020. Sur un an, l'emploi est en baisse de 1,6 %. Cette diminution annuelle concerne principalement l'intérim, les spectacles vivants et l'hébergement et la restauration.

(1) : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents.

CHIFFRES CLÉS

1,4 %

de hausse trimestrielle de l'emploi privé en Ile-de-France.

76 100 emplois

détruits sur un an dans la région.

Seule l'industrie ne crée pas d'emplois ce trimestre

Plus de 64 500 emplois ont été créés durant ces trois mois (+ 1,4 % par rapport au trimestre précédent). L'allègement des mesures sanitaires durant l'été a logiquement permis la reprise d'un plus grand nombre d'activités, notamment dans le spectacle vivant, l'audiovisuel ou la restauration. Ce rebond a pour conséquence d'effacer les pertes du 2^e trimestre 2020 mais la reprise a cependant été moins importante que dans d'autres régions françaises notamment du fait de l'absence des touristes internationaux qui impacte le secteur de l'hébergement. L'emploi affiche ainsi un redémarrage plus dynamique au niveau national avec une hausse trimestrielle de 1,8 %.

L'industrie est le seul grand secteur à ne pas créer d'emplois ce trimestre mais la diminution du nombre de salariés reste cependant contenue (- 0,2 %). Le tertiaire hors intérim repasse en positif (+ 1,0 %) après deux trimestres de forte contraction et l'intérim se redresse plus dynamiquement que le trimestre précédent (+ 24,1 % après + 13,9 %). La construction continue d'apporter une contribution positive ce trimestre (+ 1,9 %).

Carte : **emploi salarié par département en glissement annuel (GA)** L

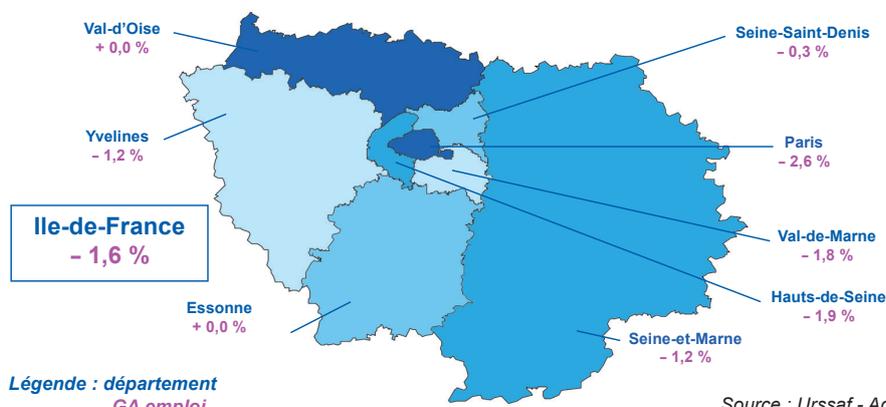


Tableau 1 : **masse salariale et emploi salarié du secteur privé**

	En niveau 3 ^e T 2020	Glissement trimestriel			Glissement annuel 3 ^e T 2020	
		1 ^{er} T 2020	2 ^e T 2020	3 ^e T 2020		
Ile-de-France	Masse salariale (en millions d'euros) L	47 545	- 2,0 %	-15,5 %	+15,3 %	- 4,0 %
		47 764 *	- 1,8 %*	-15,2 %*	+15,1 %	- 3,5 %*
	Emploi (en milliers) L	4 774	- 2,1 %	- 1,2 %	+1,4 %	- 1,6 %
Ile-de-France	Salaire moyen par tête mensuel (en €)	3 335	- 1,8 %	-12,6 %	+13,8 %	- 2,3 %
		3 350 *	- 1,6 %*	-12,3 %*	+13,6 %	- 1,8 %*
France entière	Masse salariale (en millions d'euros) L	146 360	- 2,8 %	-15,6 %	+18,4 %	- 2,3 %
		147 526 *	- 2,6 %*	-15,0 %*	+18,0 %	- 1,5 %*
	Emploi (en milliers) L	18 532	- 2,5 %	- 0,8 %	+1,8 %	- 1,1 %
France entière	Salaire moyen par tête mensuel (en €)	2 647	- 2,7 %	-12,6 %	+16,2 %	- 0,8 %
		2 668 *	- 2,4 %*	-11,9 %*	+15,9 %	+ 0,0 %*

* y compris prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée par la loi du 21 décembre 2018 portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales.

Source : Urssaf - Acooss

AVERTISSEMENT : l'intégration des données individuelles dans la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés, réalisée progressivement depuis 2016, sera finalisée en juin 2021 à l'occasion de la publication des résultats du premier trimestre 2021, environ 4 millions de salariés au niveau national restant à ce jour à traiter. Cette ultime opération pourrait conduire à des révisions significatives (cf. acooss.fr / Observatoire économique / Acooss Stat / n° 316).

Le chômage partiel et les arrêts maladie facilités par les pouvoirs publics ont, dans le même temps, assuré le maintien de l'emploi de nombreux salariés dans les activités ne pouvant pas reprendre ou subissant une très forte diminution de leur demande.

Le solde d'emploi privé est fortement négatif sur un an

Le niveau d'emploi francilien affiche une diminution de 76 100 salariés (- 1,6 %) sur un an. Dans le même temps, l'emploi national se contracte moins rapidement (- 1,1 %).

Avec 4,774 millions de salariés, le niveau d'emplois en Ile-de-France revient à un niveau proche de celui obtenu fin 2018. Depuis le début de l'année 2015, l'économie francilienne crée des emplois de manière significative en améliorant trimestre après trimestre ses précédents résultats.

Tableau 2 : évolution de l'emploi salarié par secteur détaillé d'activité 

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en milliers)	Glissement annuel			
		3 ^e T 2020	3 ^e T 2020	3 ^e T 2019	3 ^e T 2018	3 ^e T 2017
BZ	Industries extractives	2,3	+ 0,5 %	+ 4,5 %	+ 1,0 %	+ 4,8 %
CA	Industries agro-alimentaires	52,2	+ 1,1 %	+ 4,7 %	+ 1,0 %	+ 1,3 %
CB	Habillement, textile et cuir	16,5	- 6,8 %	+ 2,1 %	- 0,1 %	+ 3,3 %
CC	Bois et papier	13,0	- 4,2 %	- 4,1 %	- 5,4 %	- 5,6 %
CD	Cokéfaction et raffinage	1,4	- 6,0 %	- 3,1 %	- 4,7 %	- 1,3 %
CE	Industrie chimique	26,0	- 2,7 %	+ 2,4 %	+ 0,3 %	- 1,0 %
CF	Industrie pharmaceutique	15,6	- 0,8 %	+ 0,0 %	- 2,5 %	- 0,5 %
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	17,5	- 2,0 %	- 1,6 %	+ 0,7 %	- 1,1 %
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	23,5	- 3,4 %	- 1,2 %	- 1,7 %	- 1,3 %
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	37,0	+ 0,5 %	+ 0,5 %	+ 0,3 %	+ 0,5 %
CJ	Fabrication d'équipements électriques	11,6	- 3,7 %	- 1,9 %	- 2,0 %	- 1,0 %
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	14,6	- 3,2 %	- 1,0 %	- 0,1 %	- 1,6 %
CL	Fabrication de matériels de transport	69,1	- 3,0 %	+ 0,3 %	- 1,4 %	- 0,4 %
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	41,8	- 1,3 %	+ 1,8 %	+ 0,1 %	- 0,8 %
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	41,6	- 1,0 %	+ 0,9 %	- 2,8 %	- 2,5 %
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	29,7	- 0,3 %	+ 1,4 %	+ 2,0 %	+ 0,4 %
FZ	Construction	333,7	+ 3,3 %	+ 6,8 %	+ 4,2 %	+ 3,1 %
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	703,2	- 1,4 %	+ 0,8 %	+ 0,3 %	+ 0,5 %
HZ	Transports et entreposage	376,3	- 1,5 %	+ 1,5 %	+ 1,3 %	+ 0,9 %
IZ	Hébergement et restauration	314,6	- 5,0 %	+ 2,7 %	+ 3,4 %	+ 3,4 %
JA	Édition et Audiovisuel	134,1	- 0,3 %	+ 1,7 %	- 0,9 %	- 1,8 %
JB	Télécommunications	53,1	+ 0,8 %	- 0,4 %	+ 1,3 %	+ 0,4 %
JC	Activités informatiques	236,5	+ 0,6 %	+ 4,9 %	+ 6,2 %	+ 5,1 %
KZ	Activités financières et d'assurance	310,5	- 1,2 %	- 0,0 %	+ 0,2 %	+ 1,5 %
LZ	Activités immobilières	78,2	- 1,7 %	- 0,8 %	+ 0,1 %	+ 0,6 %
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	421,8	- 0,4 %	+ 4,5 %	+ 3,5 %	+ 3,0 %
MB	Recherche et développement	42,0	+ 1,1 %	+ 1,7 %	+ 2,4 %	+ 1,5 %
MC	Autres activités scientifiques et techniques	91,2	- 2,6 %	+ 1,5 %	+ 1,8 %	+ 1,1 %
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	591,9	- 5,8 %	+ 2,4 %	+ 2,8 %	+ 6,3 %
OZ	Administration publique	42,5	- 1,1 %	- 0,6 %	- 4,1 %	- 0,9 %
PZ	Enseignement	93,3	- 1,0 %	+ 1,0 %	+ 2,4 %	+ 2,0 %
QA	Activités pour la santé humaine	112,0	+ 2,6 %	+ 0,1 %	+ 1,7 %	+ 0,6 %
QB	Action sociale et hébergement médico-social	208,9	+ 1,3 %	+ 2,5 %	+ 1,4 %	+ 3,5 %
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	89,3	- 4,6 %	+ 1,9 %	- 0,4 %	+ 2,2 %
SZ	Autres activités de services	126,9	- 2,4 %	+ 1,2 %	- 0,0 %	+ 0,2 %
	Industrie	413,4	- 1,7 %	+ 0,9 %	- 0,6 %	- 0,6 %
	Construction	333,7	+ 3,3 %	+ 6,8 %	+ 4,2 %	+ 3,1 %
	Tertiaire	4 026,5	- 1,4 %	+ 1,9 %	+ 1,6 %	+ 1,8 %
	dont Tertiaire hors intérim	3 915,6	- 1,9 %	+ 1,9 %	+ 1,7 %	+ 2,3 %
	Intérim	111,0	- 16,5 %	+ 1,0 %	+ 5,3 %	+ 21,7 %

Source : Urssaf - Acof

La masse salariale trimestrielle en hausse du fait d'un recours moins important au chômage partiel

La masse salariale hors prime exceptionnelle de pouvoir d'achat augmente de 15,3 % en glissement trimestriel (après une baisse de - 15,5 % au 2^e trimestre). Cependant, ce niveau reste en deçà des trimestres précédant la crise sanitaire. Le recours aux dispositifs de chômage partiel et d'arrêts maladie a été moins important durant ce 3^e trimestre mais a continué à substituer aux salaires des indemnités non-soumises à cotisations sociales et donc non comptabilisées dans l'assiette salariale suivie dans cette publication. Durant ce même trimestre, plus de 1,5 milliard d'euros d'assiette lié aux indemnités de chômage partiel a ainsi été enregistré, représentant 3,1 % du total de la masse salariale plus chômage partiel versés (contre 10,4 % au 2^e trimestre). Les deux secteurs de l'hébergement et restauration et des transports et entreposage ont notamment eu un recours important à ces dispositifs avec des taux de chômage partiel de respectivement 17,9 % et 7,5 %.

Sur un an, la masse salariale cumulée, hors prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, diminue de 4,0 % (- 4,0 % également pour le seul 3^e trimestre), soit une contraction légèrement moins importante que celle observée sur le plan national (- 4,1 %). Ces chiffres s'établissent à - 4,0 % pour l'Île-de-France et la France en incluant la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (exonérée de toutes cotisations et contributions sociales). Celle-ci a donc un léger effet positif du fait d'un montant total supérieur sur les trois premiers trimestres 2020 (559 millions contre 488 millions sur la même période de 2019).

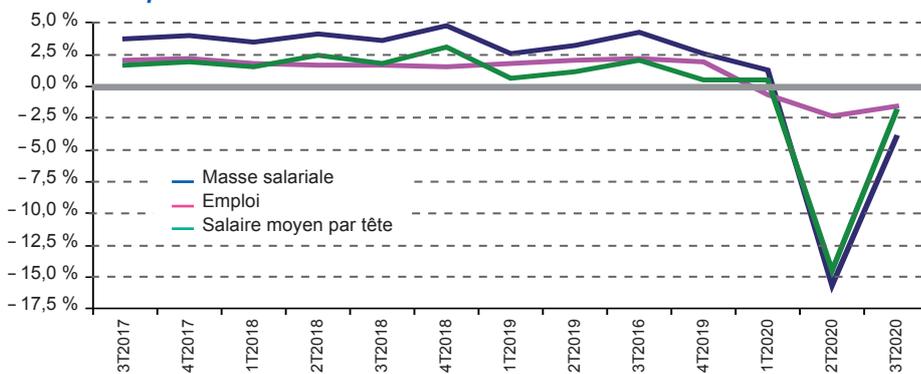
Le recours massif aux dispositifs précédemment cités biaise pour ce trimestre le suivi du SMPT (salaire moyen par tête).

Le tertiaire rattrape une partie de son retard

Le tertiaire hors intérim a gagné des emplois ce trimestre (+ 1,0 %) contrairement aux deux précédents. Mais sur un an, ce grand secteur se contracte de 1,4 %, soit 57 600 emplois détruits. Seuls cinq secteurs ont un solde d'emplois positif sur un an dont notamment les activités pour la santé humaine (cf tableau 2).

L'emploi dans le commerce est en baisse de 1,4 % sur un an, malgré la légère hausse observée ce trimestre (+ 0,2 %). Le nombre d'emplois dans la restauration diminue fortement sur un an (- 3,8 %).

Graphique : masse salariale, emploi salarié et salaire moyen par tête du secteur privé



Source : Urssaf - Acoiss

Le déconfinement a cependant joué positivement sur ce secteur puisque les effectifs sont en hausse trimestrielle de 2,2 %. À l'inverse, l'hébergement continue de perdre de l'emploi ce trimestre (- 0,3 %), ce qui aggrave le déficit important sur un an (- 10,0 %). Enfin les arts, spectacles et activités récréatives connaissent un rebond trimestriel important (+ 6,2 %) mais il ne permet pas de rattraper les pertes du premier semestre, aboutissant à - 4,6 % sur un an.

L'intérim signe un second trimestre de rebond (+ 24,1 % après + 13,9 %). Le déconfinement a permis la reprise de certaines missions mais le recours aux intérimaires demeure moindre dans ce contexte économique fragile. Avec 111 000 intérimaires ce trimestre, l'Île-de-France est très loin de son niveau haut, situé au-dessus de 130 000 emplois. Le niveau actuel est néanmoins supérieur à celui observé après la crise économique de 2008.

La construction confirme son rebond

L'emploi salarié augmente de 1,9 % dans la construction ce trimestre. Sur un an, la hausse est importante (+ 3,3 %) et permet d'atteindre un nouveau record d'emplois. Ce secteur continue de profiter d'un environnement favorable du fait des investissements publics et privés réalisés notamment dans le cadre du Grand Paris Express.

Les emplois industriels poursuivent leur recul

L'industrie enregistre son quatrième trimestre consécutif négatif mais le repli est moins important que lors du précédent trimestre (- 0,2 % après - 1,2 %). Les gains d'emplois acquis en 2019 ont été effacés dès le 2^e trimestre 2020. L'industrie atteint en conséquence un nouveau point bas record. Sur un an, la baisse est de 1,7 %. La majorité des

secteurs affichent une baisse annuelle de leurs effectifs et particulièrement les branches bois et papier et habillement. À l'inverse, la fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques et les industries agro-alimentaires (cf tableau 2) continuent de progresser sur un an.

Tableau 3 : emploi salarié et salaire moyen par tête (SMPT) par département

	3 ^e T 2020	
	Emploi (en milliers)	SMPT (en Euros)
75 - Paris	1 460	3 625
77 - Seine-et-Marne	374	2 425
78 - Yvelines	410	3 171
91 - Essonne	361	2 849
92 - Hauts-de-Seine	943	4 292
93 - Seine-St-Denis	515	2 855
94 - Val-de-Marne	405	2 854
95 - Val-d'Oise	304	2 477
National	18 532	2 647

Source : Urssaf - Acoiss

L'Essonne et la Seine-Saint-Denis sont les plus dynamiques ce trimestre

L'emploi évolue à la hausse dans tous les départements franciliens par rapport au 2^e trimestre 2020. L'Essonne et la Seine-Saint-Denis (+ 1,8 % pour les deux) affichent les progressions les plus marquées ; les Hauts-de-Seine (+ 0,9), la Seine-et-Marne (+ 1,0 %) et les Yvelines (+ 1,0 %) affichent des évolutions moindres.

Sur un an, l'emploi est stable dans l'Essonne et le Val-d'Oise alors que tous les autres départements franciliens perdent des salariés. Les départements de Paris (2,6 %) et des Hauts-de-Seine (1,9 %) continuent d'afficher de lourdes pertes et représentent trois-quarts des destructions d'emplois franciliens. Dans les quatre départements centraux de la métropole du Grand Paris, l'emploi diminue de 2,0 % sur un an, soit un niveau supérieur à la moyenne régionale.

Tableau 4 : évolution de la masse salariale par secteur d'activité 

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en millions d'€)	Glissement annuel			
		3 ^e T 2020	3 ^e T 2020	3 ^e T 2019	3 ^e T 2018	3 ^e T 2017
BZ	Industries extractives	36,3	+ 9,1 %	+ 2,4 %	+ 10,3 %	- 1,5 %
CA	Industries agro-alimentaires	394,9	- 2,9 %	+ 6,0 %	+ 1,2 %	+ 2,4 %
CB	Habillement, textile et cuir	174,3	- 6,3 %	+ 3,5 %	+ 4,2 %	+ 4,6 %
CC	Bois et papier	126,7	- 9,8 %	- 1,8 %	- 4,3 %	- 3,6 %
CD	Cokéfaction et raffinage	22,1	- 5,6 %	- 9,9 %	- 0,2 %	- 4,9 %
CE	Industrie chimique	410,5	- 1,0 %	+ 4,3 %	+ 2,4 %	+ 0,6 %
CF	Industrie pharmaceutique	252,8	+ 2,2 %	- 4,0 %	+ 0,9 %	+ 3,6 %
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	207,7	- 2,8 %	+ 0,7 %	- 0,2 %	+ 1,7 %
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	241,5	- 7,1 %	+ 0,6 %	- 0,5 %	+ 0,4 %
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	565,8	- 0,3 %	+ 1,4 %	+ 2,4 %	+ 3,4 %
CJ	Fabrication d'équipements électriques	168,2	- 4,6 %	- 2,0 %	+ 3,5 %	+ 2,6 %
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	183,2	- 6,0 %	+ 1,4 %	+ 0,9 %	+ 1,7 %
CL	Fabrication de matériels de transport	990,7	- 8,0 %	+ 1,8 %	+ 1,6 %	+ 1,9 %
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	476,4	- 3,3 %	+ 3,8 %	+ 1,8 %	+ 0,9 %
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	649,6	+ 1,6 %	+ 0,6 %	- 1,4 %	+ 0,2 %
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	275,5	+ 0,5 %	+ 3,9 %	+ 3,9 %	+ 0,6 %
FZ	Construction	2 593,6	+ 2,6 %	+ 7,3 %	+ 6,3 %	+ 4,0 %
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	6 611,4	- 2,2 %	+ 2,7 %	+ 2,2 %	+ 3,4 %
HZ	Transports et entreposage	3 189,6	- 12,0 %	+ 5,0 %	+ 3,1 %	+ 0,6 %
IZ	Hébergement et restauration	1 440,0	- 26,9 %	+ 5,0 %	+ 5,5 %	+ 5,1 %
JA	Édition et Audiovisuel	1 935,9	- 0,6 %	+ 3,6 %	+ 2,2 %	+ 1,5 %
JB	Télécommunications	717,3	- 0,4 %	+ 1,5 %	- 0,4 %	+ 1,2 %
JC	Activités informatiques	3 270,0	- 1,4 %	+ 7,7 %	+ 8,4 %	+ 6,6 %
KZ	Activités financières et d'assurance	5 408,6	- 0,6 %	+ 4,6 %	+ 2,2 %	+ 3,3 %
LZ	Activités immobilières	820,6	- 0,4 %	+ 2,1 %	+ 2,9 %	+ 4,3 %
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	6 202,5	- 1,9 %	+ 5,6 %	+ 6,0 %	+ 5,9 %
MB	Recherche et développement	604,3	+ 1,4 %	+ 3,9 %	+ 4,5 %	+ 0,6 %
MC	Autres activités scientifiques et techniques	1 105,0	- 3,4 %	+ 3,3 %	+ 6,5 %	+ 3,4 %
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	3 789,3	- 9,6 %	+ 3,9 %	+ 5,0 %	+ 6,7 %
OZ	Administration publique	417,7	+ 0,3 %	- 0,8 %	- 2,0 %	- 0,0 %
PZ	Enseignement	632,0	- 1,2 %	+ 2,8 %	+ 3,7 %	+ 2,9 %
QA	Activités pour la santé humaine	892,2	+ 3,5 %	+ 3,2 %	+ 3,7 %	+ 3,0 %
QB	Action sociale et hébergement médico-social	1 163,1	+ 1,6 %	+ 3,9 %	+ 3,0 %	+ 4,3 %
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	697,4	- 13,6 %	+ 8,2 %	+ 0,0 %	+ 8,7 %
SZ	Autres activités de services	878,7	- 3,0 %	+ 3,1 %	+ 0,6 %	+ 3,1 %
	Industrie	5 176,1	- 3,2 %	+ 1,8 %	+ 1,3 %	+ 1,5 %
	Construction	2 593,6	+ 2,6 %	+ 7,3 %	+ 6,3 %	+ 4,0 %
	Tertiaire	39 775,6	- 4,0 %	+ 4,4 %	+ 3,7 %	+ 3,8 %
	dont Tertiaire hors intérim	39 042,5	- 4,5 %	+ 4,4 %	+ 3,8 %	+ 4,0 %
	Intérim	733,1	- 23,0 %	+ 4,3 %	+ 6,4 %	+ 13,4 %

Source : Urssaf - Acoess

Sources et méthodologie

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Acoess sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/2016 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013). Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). À cette occasion de nouvelles séries ont été labellisées : il s'agit des séries d'emploi et de masse salariale au niveau NACE38, ainsi qu'au niveau zone d'emploi et département*NACE17. La labellisation reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Acoess aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Les séries labellisées produites dans le StatUR sont identifiées par le pictogramme .

Les révisions des séries seront détaillées sur www.acoess.fr

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur open.urssaf.fr

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les

administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et l'agriculture. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

La masse salariale (assiette dé plafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoess).

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi.

Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

L'ensemble des publications statistiques de l'Acoess, certaines des Urssaf, ainsi que diverses séries de données, sont mises à disposition sur www.acoess.fr.

Numéro ISSN : 2273-6689

Directeur de la publication :

Didier Malric

Rédacteur :

Matthieu Goussot

Contact (département Statistiques) :
stats.idf@urssaf.fr

www.blog.paris.urssaf.fr